

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 14/2022

28 avril 2022

L'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition de BAM Contractors BV par Désiré Stadsbader NV

Le 28 avril 2022, l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé l'acquisition de BAM Contractors BV par Désiré Stadsbader NV.

La concentration a été notifiée le 7 avril 2022 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

Désiré Stadsbader NV est une entreprise belge qui réalise des travaux d'infrastructure et de voirie, ainsi que des projets de génie civil et des équipements électromécaniques. Elle possède, entre autres, ses propres usines d'asphalte et de béton.

BAM Contractors BV est une entreprise de construction belge qui se concentre sur le génie civil, notamment les infrastructures, les travaux ferroviaires et routiers et les projets industriels. Par le biais d'une coentreprise avec le groupe de construction Interbuild, BAM Contractors dispose également de centrales d'asphalte.

Dans sa décision du 28 avril 2022, l'ABC constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d'objection.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Damien Gerard

Auditeur général

Tél : + 32 (2) 277 76 57

Courriel : damien.gerard@bma-abc.be

Site internet : www.concurrence.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).